

Marc Vande Weyer
Drève des Maricolles, 92
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Collège des Bourgmestre et Echevins
de et à Berchem-Sainte-Agathe
Avenue du Roi Albert, 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 30 janvier 2016

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 54 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, je vous prie de trouver ci-joint une question écrite que je me permets de poser au Collège des Bourgmestre et Echevins n'ayant pas pu obtenir une réponse complète et précise à mes mails des 10 et 15 janvier 2016 adressés directement à M. Jean-François Culot, Président du CPAS.

J'ai appris dernièrement que depuis quelques années notre CPAS permet aux membres de son personnel qui part en pension, d'inviter +/- 15 personnes aux frais du CPAS afin d'organiser un repas d'adieu et un moment de convivialité bien légitime au soir, pour certains, d'une belle et longue carrière pour cette institution. Tout cela me semble bien normal et contribue à remercier des hommes et des femmes qui ont consacré toute ou partie de leur vie professionnelle au service de nos concitoyens. Je n'ai donc évidemment aucun problème avec cette sympathique tradition.

Ma première question est de savoir si cette même tradition existe pour le personnel de l'administration communale et si tel n'est pas le cas, une uniformisation des pratiques n'est-elle pas envisageable ?

Au niveau du CPAS, j'ai toutefois appris que depuis son instauration une règle pour le moins discriminatoire était subordonnée à l'octroi de cet avantage en fin de carrière.

En effet, il a été décrété, que les membres du personnel absents la dernière année avant leur mise à la pension, et même si cette absence est justifiée pour de raisons médicales graves, ne pouvaient pas bénéficier de cet avantage et au fond, de cette reconnaissance !

Je souhaiterais savoir qui a imaginé cette règle et si celle-ci résulte d'une décision du Conseil du CPAS ?

Plusieurs personnes ont été victimes de cette règle particulière, sans contrepartie ou la moindre compensation !

Je souhaiterais que le Collège me confirme si tel a bien été le cas en s'informant directement auprès des membres du personnel lésés et que vous précisiez si cette règle existe encore car je la juge pour le moins discriminatoire ?

Toutefois, j'ai appris qu'à l'occasion de la mise à la pension de l'épouse du plus haut fonctionnaire du CPAS, qui se trouve être également membre du personnel du CPAS, il aurait été décidé de changer cette règle infamante ou en tous cas, de faire une exception.

En effet, cette membre du personnel aurait été autorisée à inviter en janvier dernier, aux frais du CPAS, une quinzaine de personnes pour un repas d'adieu alors que cette dernière a été absente pour maladie grave la dernière année au moins avant sa mise à la pension.

Au nom de l'équité et de la morale, vous me permettrez de me montrer particulièrement étonné par une telle décision si elle venait à s'avérer exacte.

Si tel est le cas, qui a décidé de changer la règle ? Le Conseil du CPAS ? Le comité de direction ?

Je souhaiterais donc que le Collège me confirme si une exception à cette règle a été décrétée pour l'épouse de ce haut fonctionnaire ? Si tel était le cas, ce serait inadmissible car je trouverais cela doublement discriminatoire pour les autres membres du personnel lésés par le passé.

Enfin, si cette règle a été changée, j'espère que ce n'est pas fort opportunément à l'occasion du départ en pension de cette dame ? J'attends aussi que vous me confirmiez la chose.

Dans le cas d'un changement de la règle, je souhaite savoir comment le CPAS envisage de réparer la forme d'injustice subie par le personnel n'ayant pas pu fêter son départ précédemment ?

Personne ne choisissant ou ne décidant de tomber malade de longue durée, j'ai déjà du mal à comprendre d'un point de vue humain que l'on puisse quelque part sanctionner un membre du personnel en l'empêchant de prendre congé dignement de ses collègues.

Cet incident n'est pas qu'un problème marginal ou une peccadille née d'une rumeur comme certain semble le sous-entendre, c'est un petit exemple d'une gestion qui ne m'apparaît pas conforme à l'éthique, qui ne répond pas à ma morale et à mes valeurs.

En vous remerciant de votre éclairage, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.



Marc Vande Weyer